



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°109

novembre-décembre 2013

## LE MOT DE LA 1<sup>re</sup> ADJOINTE

Le 21 décembre avait lieu la deuxième fête de Noël, impulsée par la mairie, portée par le comité des fêtes et réalisée grâce au bénévolat et à la générosité des associations, des commerçants et à la disponibilité des personnes volontaires. Pour ceux qui n'ont rien trouvé de mieux que de saccager des guirlandes électriques, de voler des sapins ou d'en détruire les décorations, je ne peux que leur proposer de se rendre utile et de participer aux préparatifs. En effet, ce sont deux mois de préparation, de réunions ouvertes à tous ceux qui le souhaitent, c'est du temps, c'est une volonté, une volonté de faire de cette fête, un moment de partage, de rencontre et de convivialité dans l'esprit de Noël. Le spectacle musical, offert par la municipalité était gratuit pour les enfants et c'était un plaisir de les voir danser comme les grands ! Un peu plus tard dans l'après-midi c'est la chorale des Cigalous qui a régalié son public ! L'église était pleine, toutes générations confondues, la musique, pour un temps, a effacé la solitude et les différences. Et le Père Noël, vous l'avez vu le Père Noël ? Merci à lui de nous avoir donné de son temps, pour le bonheur des petits et des grands... Il a même rencontré une charmante Mère Noël ! Le marché et les jeux ont fait revivre le cœur du village pour le plaisir des yeux et de la bouche. Cette fête n'a pas la prétention d'être une « féerie », c'est juste un moment où tout le monde peut profiter de plaisirs simples, à la portée de tous. Un bon verre de vin, une soupe chaude, une crêpe, un gâteau, des retrouvailles, des souvenirs, des rires, c'est ça une fête réussie et partagée, c'est ça l'esprit de Noël. Cela n'empêche pas de penser à ceux qui sont dans la peine, si ça pouvait seulement la soulager un peu !

Nous avons eu le privilège de terminer 2013 et de commencer 2014 avec vous tous, profitez bien de la présence de tous ceux qui vous sont chers, que 2014 vous soit sereine et douce. Il est temps maintenant de ranger le papier cadeau et de sortir le papier crépon car Monsieur Carnaval ne va pas tarder à arriver...

*Sincèrement dévouée, Lydie FAURE*

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

**Maître François VITALI-BOURSAULT**  
jusqu'à présent notaire à l'étude de Canet  
d'Aude, successeur à l'étude de Bize,  
de Maître Thierry Louis qui a pris la retraite

## VOEUX DU NOUVEL AN

Le maire Alain Fabre, entouré de son Conseil municipal, présentera ses vœux à la population le **samedi 11 janvier 2014 à 11h30 à la Salle des Fêtes**.  
*Tous les Bizoises et Bizois sont cordialement invités à cette rencontre qui sera clôturée par un buffet convivial.*

## REPAS DES AÎNÉS

Le repas avec animation offert aux aînés de la commune par le Conseil municipal, aura lieu le **samedi 8 février à partir de midi, à la salle des fêtes**.  
S'inscrire en mairie. Les aînés qui ne peuvent pas assister au repas pour raison de santé, sont également invités à se faire inscrire en mairie.  
*(Sont considérés comme "aînés" les personnes de 60 ans et plus ainsi que les couples dont un des conjoints remplit cette condition.)*

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Vous aller recevoir la visite d'un agent recenseur.**

Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

**Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.** Les agents recenseurs sont :

- Elsa GALLAND - Alexandra CID -
- Jean-François SOLÉ -

## PIGEONS SAUVAGES

Le village de Bize commence à être investi par la variété de pigeons sauvages dite "des villes". Ces pigeons nichent notamment dans les greniers qui leurs sont accessibles ; certains véhiculent des maladies. Afin de tenter d'enrayer leur implantation, il est vivement conseillé d'obturer les ouvertures des constructions dans lesquelles ils peuvent nicher.

## RÉGLEMENTATION : PUBLICITÉ LE LONG DES ROUTES

L'article L581 du Code de l'Environnement interdit toute publicité le long des routes, sur les terrains privés ou publics en dehors des agglomérations.

On entend par publicité les inscriptions ou images destinées à informer le public ou à attirer son attention. Les agglomérations sont délimitées par les panneaux d'entrée portant leur nom.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises :  
Séance du 13 novembre 2013 :

### CHAUFFAGE/CLIMATISATION DE LA MAIRIE :

Un crédit de 10500€ a été voté pour remplacer le chauffage électrique obsolète des bureaux du secrétariat et de la salle du Conseil municipal de la mairie par une climatisation/chauffage réversible.

### ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU TOUR DE VILLE :

Un projet d'élargissement du tronçon le plus étroit de la rue du Tour de Ville a été adopté: coût 140000€. Des subventions de 30% sont demandées au Conseil régional et au Grand Narbonne. Leur obtention réduira à 56000€ le coût de l'opération pour la commune de Bize.

**VENTE DE TERRAINS À BÂTIR :** Dans le cadre de la réalisation, par un aménageur privé, d'un lotissement d'habitations au lieu dit "Les Fournies" (*face à la caserne de pompiers*), la commune est devenue propriétaire de 5 parcelles de terrains à bâtir en cours de viabilisation, d'une superficie de 400 à 750m<sup>2</sup>. Ces terrains seront vendus au prix de 98€ le m<sup>2</sup>.

### APPROBATION DE LA "REDEVANCE SPÉCIALE" POUR LES APPORTS À LA DÉCHETTERIE PAR LA COMMUNE :

Les apports à la déchetterie par les employés municipaux sont facturés à la commune par le Grand Narbonne. Pour l'année 2012, la facture s'élève à 6060€. 2000€ représentent les enlèvements à domicile refacturés aux demandeurs ainsi que divers déchets relevant de l'activité des services communaux. 4060€ représentent les dépôts sauvages près des conteneurs à ordures qui ne sont pas enlevés par les bennes de ramassage des ordures ménagères. Alors que leur apport directement à la déchetterie par les particuliers est gratuite.

### COOPÉRATION CULTURELLE AVEC LE GRAND NARBONNE :

Dans le cadre de la saison culturelle "La Tempora 2014", la place Raymond Pélofi, en cours d'aménagement rue Jaillet dans le centre du village, accueillera un spectacle en nocturne au mois d'août 2014. Entrée gratuite, participation de la commune : 550€.

Séance du 9 décembre 2013 :

### ACHAT DE STANDS POUR LES MANIFESTATIONS :

Un crédit de 5800€ a été voté pour l'achat de cinq stands en toile qui seront mis à la disposition des associations lors des manifestations festives. (*Ces stands ont été utilisés pour le marché de Noël du 21 décembre 2013*).

**GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE :** Le plan de gestion des 387,69 hectares de forêt communale par l'Office National des Forêts (ONF) a été approuvé. 22 hectares de forêt seront régénérés dans les prochains 20 ans par "paquets" annuels de 0,5 ha à 3 ha. Les travaux de création de pistes forestières sont subventionnés à 80%.

Les habitants de Bize peuvent dès maintenant :  
- d'une part récupérer, comme auparavant, du bois mort,  
- d'autre part abattre, à proximité des pistes, des pins sur pied qui leurs seront désignés.

*Dans les deux cas ils devront s'adresser auparavant au secrétariat de la mairie pour remplir un document.*

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA POSTE :

La Poste est autorisée à aménager une rampe inclinée sur le trottoir afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à son bureau et à la boîte aux lettres.

### SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LES AMIS DE L'OLIVIER" :

Une subvention de 2000€ est octroyée à l'association "Les Amis de l'Olivier", organisatrice de la fête annuelle de l'Olivier à la mi-juillet.

### CONSTRUCTION DE LOGEMENTS HLM AU LOTISSEMENT DE LA GARE :

Les clauses du contrat de cession par la commune à un aménageur privé des anciens terrains communaux de la Gare, seront modifiés afin de permettre à celui-ci d'en rétrocéder une partie à une société de construction d'habitations à loyer modérés (HLM), le Groupe Marcou de Carcassonne. Cette société prévoit d'y construire une demi douzaine de petits logements en location.

### ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Les communes peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions allant jusqu'à 75% pour la réalisation de travaux facilitant l'accès à leurs locaux par des personnes à mobilité réduite. Cette subvention sera demandée.

## PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Les compteurs d'eau potable ou d'eau d'arrosage détériorés par le gel sont remplacés aux frais de l'abonné. Il est donc recommandé de bien les protéger.

## RÉCUPÉRATION DE VIEUX MEUBLES

L'association "A 2 MAINS", patronnée par les services de l'État et le Grand Narbonne, a créé à Narbonne un atelier d'insertion pour les personnes sans travail, dont l'activité est le recyclage de vieux meubles en vue de leur cession à des personnes à faibles ressources.

Les vieux meubles sont à déposer à l'atelier, 1 rue Racine à Narbonne (quartier du stade Cassayet et du collège Jules Ferry) du mercredi au vendredi. Téléphone : 04 68 58 34 60.

## COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :  
«PHILIPPE FLEURS»

Vente ambulante de fleurs fraîches et artificielles,  
entretien de sépultures. 04 34 44 42 34